

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 24 JUIN 2025

SÉANCE OUVERTE À 20 H 00

Présent-e-s :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Aurélie DUPERRIER, Elena MANZI RODRIGUES, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Théa OBERSON, Sarah PECK

Conseillères municipales

MM. Jean-Luc CAVALIERI, Alexandre CAVROIS, José NODA GONZALEZ, Serge PRADERVAND, Pascal RAEMY

Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Christine RAMBACH, Maire

M. Michel APOTHELOZ, Conseiller administratif

M. Dominique NOVELLE, Conseiller administratif

Excusé.e.s

Mme Nathalie HENRIOD, Conseillère municipale

M. Ludovic ZBINDEN, Conseiller municipal

Assiste :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

Procès-verbaliste :

Mme Kadija LENAUD

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2025
- II. RAPPORT DE COMMISSION
- III. COMMUNICATION ET PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF
- IV. FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE
 - NOMINATION DU-DE LA REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL, PRIS EN SON SEIN
 - NOMINATION DE 2 MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- V. **FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS LES CHOUETTES**
 - NOMINATION DU-DE LA REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL, PRIS EN SON SEIN
 - NOMINATION DE 3 MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- VI. **FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE**
 - NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANT-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL
- VII. **GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY**
 - NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANT-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL
- VIII. **ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 2025 :**
 - FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE CHF 70'000.00 POUR LE PROJET « RENDEZ-VOUS CITOYENS » EN 2026
- IX. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL ADMINISTRATIF À PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE**
- X. **RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL ADMINISTRATIF EN MATIÈRE DE NATURALISATIONS, CONFORMEMENT À L'ARTICLE 30, AL. 1, LETTRE X DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES (LAC)**
- XI. **DATES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025)**
- XII. **MOTIONS**
- XIII. **QUESTIONS ET DIVERS**

M. CHRISTIN, ci-après « le Président », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal à cette première plénière de législature. Il excuse ensuite Mme HENRIOD et M. ZBINDEN, membres du Conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 21 MAI 2025

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, **le Président** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025.

Le procès-verbal de la séance du mai 2025 est approuvé par 3 voix pour, 0 contre, 7 abstentions (Mmes DUPERRIER, MANZI RODRIGUES, OBERSON, PECK et MM. CAVALIERI, CAVROIS et PRADERVAND pas encore élus le 21 mai 2025).

II. RAPPORTS DE COMMISSION

Le Président demande s'il y a des rapports de commission.
Aucun rapport de commission.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Président prend la parole pour adresser le discours suivant :

Mme Janik LANDER

Le Président lit la carte de remerciements, adressée aux membres du Conseil municipal et de l'Exécutif, reçue de Mme LANDER à la suite de la subvention accordée lors de l'achat d'un nouveau vélo à assistance électrique.

Le Président indique que Mme LANDER-BARD est une ancienne Conseillère municipale.

Le Président passe la parole à **Mme RAMBACH**.

Théâtre de Carouge

Le Théâtre de Carouge est venu faire une représentation, le 14 juin dernier, dans le préau de l'école. Une soixantaine de personnes a pris part à ce spectacle de grande qualité et très professionnel, qui a donné lieu à beaucoup de rires.

École

Les élèves de 8 P de l'école d'Aire-la-Ville ont participé à un rallye mathématique romand. La finale qui s'est déroulée le 21 mai 2025, à Morges dans le canton de Vaud, a été remportée par l'école d'Aire-la-Ville sur les 58 classes participantes de la Suisse Romande.

Applaudissements.

Fête des promotions

La Fête des promotions aura lieu ce vendredi et le programme se trouve dans le bulletin d'information de la commune que tout le monde a reçu. L'évènement débutera à 18h30 par la partie officielle. **Mme RAMBACH** indique que les membres du Conseil municipal sont les bienvenus, et des places peuvent être réservées.

Mme RAMBACH signale aux nouveaux élus que la commune ne leur offre pas un bon repas, mais un bon pour une bouteille de vin qu'ils pourront partager dans la soirée entre amis.

Commune de Blatten

L'Association des Communes genevoises (ACG), sollicitée par plusieurs Communes, mène une action visant à verser un montant à la commune de Blatten, au nom de toutes les Communes genevoises, en soutien à la catastrophe naturelle dont elle a été victime, dans une volonté de participer à la reconstruction du village.

Le Conseil administratif suggère le versement d'une subvention de CHF 1'000.00, à titre de contribution d'Aire-la-Ville, en accord avec le Président de la commission sociale et jeunesse.

Mme RAMBACH explique que la commission sociale et jeunesse attribue généralement une

enveloppe d'aide humanitaire d'urgence en décembre, d'un montant de CHF 5'000.00, l'idée serait d'en prélever ces CHF 1'000.00 sur cette ligne et de conserver le solde de CHF 4'000.00 pour une autre cause à l'étranger.

Mme RAMBACH sollicite le Conseil municipal pour un vote de principe, sachant que la prochaine séance de la commission n'est prévue qu'en septembre et qu'il sera alors trop tard.

Les membres du Conseil municipal sont favorables au versement de CHF 1'000.00 en faveur de la commune de Blatten.

Le Président passe la parole à **M. NOVELLE**.

Plan directeur cantonal 2030 (PDCn)

La Commune d'Aire-la-Ville a reçu du canton la 4^{ème} mise à jour du PDCn 2030. **M. NOVELLE** informe que les communes vont devoir voter 2 points sous forme de résolution, avant mi-octobre. Les documents seront disponibles sur le CMNet dans le courant de l'été afin que les membres du Conseil municipal puissent avoir le temps d'en prendre connaissance. Il précise que la commune d'Aire-la-Ville n'est pas vraiment concernée mais qu'elle va devoir quand même se prononcer. Une enquête publique auprès de l'ensemble de la population genevoise a été menée par le canton, laquelle s'est terminée le 22 mai dernier. **M. NOVELLE** explique que les modifications émanent d'une volonté du canton d'inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO 3 sites genevois, sur les communes de Corsier, Collonge-Bellerive et Versoix. Il s'agit de sites à protéger datant de 80 avant Jésus-Christ, enfouis sous l'eau.

Le deuxième point porte sur des décharges de type A que le canton a choisi pour déposer les gravats dans 5 communes, et de décharges de type D et E pour les mâchefers.

M. NOVELLE annonce que la résolution sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 septembre prochain.

Rue du Vieux-Four / chemin de l'Ancienne-École – raccordement au réseau CADIOM

Des travaux pour raccorder au réseau CADIOM de nouveaux logements se feront sur la rue du Vieux-Four à la hauteur du chemin de l'Ancienne-École. Une grande cellule sera effectuée dans ce secteur du 7 juillet au 18 juillet, qui impliquera la fermeture totale de la rue du Vieux-Four en journée, de 7h00 à 17h00, et par conséquent une déviation de la ligne du bus vers la route d'Aire-la-Ville.

Parallèlement la chaussée du chemin de l'Ancienne-Ecole sera ouverte durant un mois et donc inaccessible en véhicule en journée. Les riverains ont été avisés cette semaine. La Commune leur mettra à disposition des places de stationnement sur le parking du cimetière. **M. NOVELLE** ayant eu contact hier avec 3 riverains indique que ces derniers ont trouvé cette solution excellente et qu'ils ont beaucoup apprécié la démarche de la commune. Pour précision 9 ménages sont impactés par cette fermeture du chemin.

M. NOVELLE souligne que le respect du planning intentionnel de ces travaux est conditionné à la météo.

Épicerie – pergola

M. NOVELLE rappelle que l'an passé la commission des bâtiments a voté un montant pour l'implantation d'une pergola sur la terrasse de l'épicerie, du même type que celle de la buvette

de la zone sportive. Le projet en cours de demande d'autorisation, fait l'objet depuis le mois de mars d'allers-retours entre le canton et la commune qui suit le dossier.

64, rue du Vieux-Four / salon de coiffure

Les travaux du réaménagement de l'écurie, démarrés en janvier pour prochainement accueillir un salon de coiffure, ont repris cette semaine. **M. NOVELLE** explique que les travaux avaient été suspendus uniquement en raison d'un surplus de travail et d'un surplus de travail uniquement des entreprises mandatées. La Commune a bon espoir d'une ouverture du salon de coiffure cet automne.

Fête nationale – 1^{er} Août

La Commune accueillera la Conseillère nationale, Mme DE MONTMOLLIN dont le discours officiel sera précédée d'une allocution de Mme RAMBACH, Maire.

Le Président passe la parole à **M. APOTHELOZ**.

Patinoire inline – réfection du revêtement

Les travaux pour la réfection complète de la patinoire vont démarrer lundi 30 juin et dureront entre 6 et 8 semaines, en fonction des conditions météo. Les travaux devraient se terminer au plus tard le 15 août.

IV. FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

- **NOMINATION DU-DE LA REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL, PRIS EN SON SEIN**
- **NOMINATION DE 2 MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président rappelle que la Fondation est administrée par 7 membres.

4 membres élus par le Conseil administratif :

- M. Dominique NOVELLE (Conseiller administratif et membre)
- M. Guillermo BAEZA (membre)
- M. Barthélémy ROCH (Président)
- M. René RUFFIEUX (membre)

- Représentant-e du Conseil municipal, pris en son sein

Le Président demande qui se présente pour le poste de représentant.e du Conseil municipal. M. Pascal RAEMY annonce sa candidature.

En l'absence d'autres candidats, le Président ouvre le vote.

M. Pascal RAEMY est élu par 10 voix pour comme représentant du Conseil municipal.

- Représentant-e élus par le Conseil municipal

Le Président informe que le Conseil municipal doit élire 2 membres hors Conseil municipal et demande s'il y a des propositions.

M. NODA GONZALEZ, au nom du groupe de l'Entente, propose deux personnes, membres sortants, MM. Christophe NICOD qui travaille dans les finances et Jorge RODRIGUES qui est entrepreneur.

Sans autre proposition, **le Président** soumet la proposition au vote

MM. Christophe NICOD et Jorge RODRIGUES sont élus par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

V. FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS LES CHOUETTES

- **NOMINATION DU-DE LA REPRÉSENTANT-E DU CONSEIL MUNICIPAL, PRIS EN SON SEIN**
- **NOMINATION DE 3 MEMBRES ÉLUS PAR CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président rappelle que la Fondation est administrée par 7 membres.

3 membres élus par le Conseil administratif :

- M. Dominique NOVELLE (Conseiller administratif et membre)
- M. Antonio GARZON (membre)
- M. Ivan HARO (membre)

- Représentant-e du Conseil municipal, pris en son sein

Le Président demande qui se présente pour le poste de représentant.e du Conseil municipal :

- Mme Nathalie HENRIOD : **4 voix pour**
- M. José NODA GONZALEZ : **6 voix pour**

M. José NODA GONZALEZ est élu par 6 voix pour comme représentant du Conseil municipal.

- Représentant-e élus par le Conseil municipal

Le Président informe que le Conseil municipal doit élire les 3 membres hors Conseil municipal et demande s'il y a des propositions.

M. NODA GONZALEZ, au nom du groupe de l'Entente, propose MM. Oliver BERTHEAU, membre sortant et avocat de profession, Cyrille DACOROGNA, architecte, et Anthony ROTH qui travaille dans la finance.

Sans autre proposition, **le Président** soumet la proposition au vote.

MM. Oliver BERTHEAU, Cyrille DACOROGNA et Anthony ROTH sont élus par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

VI. FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

- **NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANT-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Représentant-e du Conseil municipal, pris en son sein

Le Président demande qui se présente pour les postes de représentant.e.s du Conseil municipal, sachant qu'il faut nommer 2 personnes, dont une par groupe politique :

- Mme Aurélie DUPERRIER : **10 voix pour**
- M. Jonathan CHRISTIN : **10 voix pour**

Mme Aurélie DUPERRIER et M. Jonathan CHRISTIN sont élus comme représentants du Conseil municipal.

VII. GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS AIRE-LA-VILLE/CARTIGNY

- **NOMINATION DE 2 REPRÉSENTANT-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Représentant-e du Conseil municipal, pris en son sein

Le Président demande qui se présente pour les postes de représentant.e.s du Conseil municipal :

- Mme Sarah PECK : **10 voix pour**
- M. Serge PRADERVAND : **10 voix pour**

Mme Sarah PECK et M. Serge PRADERVAND sont élus comme représentants du Conseil municipal.

VIII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 2025 :

- FONDOS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE CHF 70'000.00 POUR LE PROJET « RENDEZ-VOUS CITOYENS » EN 2026

Le Président demande s'il y a des remarques et questions sur les documents qui ont été transmis aux membres du Conseil. Tel n'étant pas le cas, il met au vote la décision susmentionnée.

La décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 mai 2025 est acceptée par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

IX. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL ADMINISTRATIF À PASSER LES ACTES AUTHENTIQUES CONCERNANT LES CESSIONS AU DOMAINE PUBLIC ET LES CONSTITUTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques. Tel n'étant pas le cas le Président passe au vote de la délibération.

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k

de la loi sur l'administration des communes sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. De charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :
 - a) Les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
 - b) Les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - c) Les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;
 - d) Les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'État de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
 - e) Les changements d'assiette de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous les lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement ;
2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030.

La délibération est acceptée par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

X. RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL ADMINISTRATIF EN MATIÈRE DE NATURALISATIONS, CONFORMEMENT À L'ARTICLE 30, AL. 1, LETTRE X DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES (LAC)

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Mme MOULLET-BOUCHARDY souhaitant savoir si le nom des candidats à la naturalisation pourrait être transmis, en huis clos, au Conseil municipal, **M. NOVELLE** informe que cela ne sera pas fait.

M. NOVELLE explique que cette compétence appartient soit au Conseil municipal soit à l'Exécutif. Lorsque cette prérogative est confiée au Conseil administratif cela reste à son niveau.

M. RAEMY émet une remarque technique. Il rappelle que le choix de passer cette compétence à l'Exécutif émane du fait qu'il est question de voter un numéro et pas un nom. Si la volonté est de poursuivre dans cette voie, il estime plus pertinent, à titre personnel, que la prérogative appartienne à l'Exécutif. En revanche s'il s'agissait de voter un nom il serait dans ce cas en faveur d'un transfert de compétence au Conseil municipal.

M. NOVELLE explique que cette modalité s'avère beaucoup plus simple pour pouvoir recevoir les candidats. Il note que lorsque la commission ad hoc existait il était difficile de pouvoir réunir tous les membres. Il souligne par ailleurs que l'Exécutif n'émet qu'un préavis puisque chaque dossier passe également entre les mains du canton, et réaffirme qu'une gestion au niveau du secrétariat général, notamment pour les prises de contact avec les candidats, est beaucoup plus facile. Hormis le fait de satisfaire la curiosité des membres, **M. NOVELLE** ne voit pas l'intérêt d'impliquer le Conseil municipal dans le processus.

Mme MOULLET-BOUCHARDY comprend le choix de cette délégation de compétence au Conseil administratif pour les raisons énoncées par M. NOVELLE. Elle relève toutefois l'intérêt pour les candidats, souvent nouveaux sur la commune, de pouvoir être reçus par un groupe de représentants du Conseil municipal. Comme souligné par M. RAEMY, **Mme MOULLET-BOUCHARDY** estime que le fait de voter sur des noms plutôt que des numéros apportent une autre dimension, qui s'inscrit dans une logique d'intégration de ces personnes, et qui n'est pas l'expression d'une simple curiosité de la part des Conseillers municipaux.

M. NOVELLE pense que les candidats à la naturalisation ne sont pas des nouveaux arrivants, et qu'ils sont donc déjà intégrés dans la commune, rappelant que pour qu'un dossier soit éligible ce critère est important. Il souligne en outre que cette délégation de compétence à l'Exécutif a été plébiscitée en mars dernier par le Conseil municipal. **Mme MOULLET-BOUCHARDY** en a bien conscience, mais réitère que ce choix a été fait parce que le vote s'effectue sur des numéros de dossier.

Sans autre remarque, **le Président** lit et soumet au vote la délibération.

Exposé des motifs

L'intérêt de recevoir les candidat.e.s à la naturalisation par les autorités communales est une démarche qui est voulue par les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif. Le maintien de cette procédure doit perdurer.

Partant du principe que le dossier de candidature remis à la Commune a déjà fait l'objet d'une enquête complète de la part du service des naturalisations, afin également d'alléger le travail des commissaires, d'être plus réactif quant au délai de traitement pour assurer une bonne gouvernance et conformément à la loi, il est proposé de déléguer cette tâche au Conseil administratif.

vu l'exposé des motifs ;

conformément à l'article 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. De déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans ;
2. Cette résolution est valable jusqu'au 31 juillet 2030.

La résolution est acceptée par 8 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Mme MOULLET-BOUCHARDY et M. PRADERVAND)

**XI. DATES DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
(SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025)**

Le Président annonce que le Conseil municipal se réunira aux dates suivantes :

- 17 septembre 2025 à 20h00
 - 13 octobre 2025 à 20h00
 - 10 novembre 2025 à 20h00
 - 8 décembre 2025 à 19h00
-

XII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion.

Aucune motion n'est proposée.

XIII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président demande s'il y a des divers.

Avis de travaux des SIG

M. RAEMY regrette que cette communication des SIG transmise à la population soit dotée d'un QR code, sachant que certaines personnes ne maîtrisent pas l'informatique, ce d'autant plus que ledit code ne pointe pas directement sur l'information. Pour la prochaine fois il suggère que la Mairie intègre une information de ce type dans un tout ménage pour une plus large diffusion.

M. NOVELLE fait remarquer que les travaux en question sont conduits par le canton et non les SIG. Les travaux ont commencé lundi 23 juin et ont donné lieu à nombreuses séances de coordination, qui lui ont donné l'occasion de demander l'envoi d'une communication à la population d'Aire-la-Ville, qui en effet s'est avérée cette fois de format plus moderne que les fois précédentes. Il signale par ailleurs que de grands panneaux de signalisation verticale seront installés dans la commune pour annoncer les perturbations routières liées à ces travaux.

Mme MANZI RODRIGUES demandant si une signalisation est prévue aux abris de bus, **M. NOVELLE** confirme que tel sera le cas, sous conduite des tpg, ce qui permettra de savoir si ces travaux auront une incidence sur les horaires, en fonction du trajet emprunté.

Rue du Vieux-Four

M. NOVELLE profite de signaler que les travaux de la rue du Vieux-Four évoqués en début de séance seront annoncés dans un prochain tout ménage, mais que le Conseil municipal a eu ce soir la primeur de cette information.

Conseil municipal / agenda 2025-2026

Mme DUPERRIER s'enquiert de la possibilité d'avoir déjà les dates des séances du Conseil municipal du second semestre 2025-2026.

M. NOVELLE annonce que l'agenda du second semestre sera préparé cet automne.

Remerciements

M. RAEMY tient à remercier et féliciter la commission sociale et jeunesse d'avoir eu l'initiative de faire un geste à l'attention de Blatten, appréciant qu'une partie de l'enveloppe soit attribuée à une cause suisse.

Sans autre commentaire, **le Président** clôt la séance à 20h45.